

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Marie-Pierre FAUVEL, Maire de la commune de Saint-Jean-d'Elle

Présents : Marie-Pierre FAUVEL, Maurice LEPLATOIS, Jérôme LEBAS, Bertrand LALOY, Hélène ALIX, Josette BRUNET, Marie-Hélène GOSSELIN, Karina DRIEU, Michel HERVIEU, Bernard HOUSSIN, Rachel LEBEHOT, Isabelle MOUCHEL, Magali NORMAND

Absents excusés : Muriel TILLARD (donne pouvoir à Josette BRUNET), Stéphane COTIGNY, Rachel DE FLORES (donne pouvoir à Maurice LEPLATOIS), Elise DEBROISE-GAUTIER (donne pouvoir à Isabelle MOUCHEL), François EVRARD, Marie-Claude MARIE (donne pouvoir à Jérôme LEBAS), Jean-Philippe RIGOT (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL), Venceslas LECONTE (donne pouvoir à Magali NORMAND)

Absents non excusés : Carole MARGUERITE, Dominique PICQUENARD

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande l'autorisation

- de retirer un point à l'ordre du jour : Terrain pour le cimetière.
Il n'y aura pas de délibération, l'explication sera donnée en informations diverses.
- d'ajouter un point à l'ordre du jour : Conseil d'enfants et de jeunes – modification du nombre de membres.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil du 6 mai 2025
- 1 Mariage des agents
- 2 RIFSEEP : plafond de la prime variable
- 3 Conseil d'enfants et de jeunes – modification du nombre de membres
- Informations et questions diverses

Bertrand LALOY est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 6 mai 2025

Le PV est approuvé par 17 voix pour et une contre et une abstention.

Bernard HOUSSIN indique qu'il n'est pas d'accord avec la réponse qui lui a été faite concernant l'approbation par le conseil du projet de Manche Habitat, en faisant référence à la date du 7 mars 2023. Pour lui il s'agissait d'approuver l'étude et non le projet en lui-même puisqu'il n'y avait pas de plans.

1 - Mariage des agents

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'attribuer aux agents qui se marient un cadeau d'un montant de 200 € maximum, qui pourra prendre la forme d'un virement.

Un cadeau d'un faible montant ne constituant pas un complément de salaire, l'aide sera comptabilisée au compte 65188 « Aides à la personne – Divers – Autres ».

Cette aide pourra être accordée aux agents stagiaires, titulaires ou non titulaires.

Rachel LEBEHOT demande ce qui était pratiqué jusqu'à présent. Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de cas auparavant, tout du moins depuis le début du mandat.

Après délibération, le conseil, municipal, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à attribuer aux agents (stagiaires, titulaires ou non titulaires) qui se marient un cadeau de 200 € maximum pouvant prendre la forme d'un virement

Vote :			Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

2 - RIFSEEP – Relèvement du plafond du Complément indemnitaire annuel (CIA)

Madame le Maire rappelle les délibérations du 19 mars 2018 et du 20 octobre 2022 relatives au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le RIFSEEP se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, facultatif.

Le plafond du CIA a été fixé à 800 €, pour tous les cadres d'emplois présents dans la collectivité et quel que soit le groupe (niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions) auquel les agents sont rattachés. Il est précisé que le plafond de la CIA doit être proratisé pour les agents à temps non complet.

Il est proposé que le plafond du CIA soit relevé à 1 200 € pour tous les cadres d'emplois et quel que soit le niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions.

Bernard HOUSSIN souhaiterait avoir confirmation du plafond du régime indemnitaire annuel total (ISFE + CIA) le plus élevé. Il croit se souvenir d'un montant de 15 000 €. Le DGS, Luc BARATHIEU, indique que ce montant maximum, dans la délibération de 2022, est de 9 800 €

Hélène ALIX demande combien de cadres d'emplois sont concernés. Luc BARATHIEU indique qu'il y en a cinq.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide le relèvement du plafond du CIA à 1 200 € pour tous les cadres d'emplois et quel que soit le niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions. Prime annuelle.

Vote :			Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

3 - Conseil d'enfants et de jeunes – modification du nombre de membres

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 06/05/2025 sur la création du « Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Jean-d'Elle ».

Il était prévu que le Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Jean-d'Elle comporte 12 membres maximum, scolarisés chacun dans une classe comprise entre le CE1 et la 5ème.

Suite aux présentations auprès des élèves, environ 48 enfants ont indiqué être intéressés.

Il est proposé de relever le nombre maximum de membres du Conseil Municipal des Jeunes à 23.

Karina DRIEU demande si les 48 élèves intéressés sont tous en primaire. Il est répondu que oui. Madame le Maire précise que tous les parents n'ont pas encore donné leur autorisation. Marie-Hélène GOSSELIN demande si toutes les tranches d'âge sont représentées. C'est en effet le cas. Rachel LEBEHOT demande quelle sera la fréquence des réunions. Madame le Maire indique que cela reste à définir. Karina DRIEU trouve dommage qu'il n'y ait pas de collégiens. Les conseillers pensent qu'il serait bien d'avoir si possible la parité, ainsi qu'une représentation des 5 communes déléguées. Hélène ALIX demande si Philomène FREBAULT animera le conseil e temps de son service civique. Il est répondu que oui, avec Magali NORMAND, la Vice-Présidente, et éventuellement d'autres élus en fonction des thématiques.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de relever le nombre maximum de membres du Conseil Municipal des Jeunes à 23
- Souhaite, dans la mesure du possible, que la parité soit appliquée

Vote :			Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
---------------	--	--	------------------	-------------------	------------------------

Informations diverses

- Terrain en vue de l'extension du cimetière

Madame Maire indique que lors du rendez-vous en vue de négocier, le propriétaire du terrain envisagé est arrivé en colère du fait de l'article paru dans la Manche Libre. Elle lui a indiqué que les élus n'étaient en aucun cas à l'origine de cet article. De plus, suite à un contact avec Saint-Lô Agglo, il a été indiqué au propriétaire que son terrain pourrait peut-être devenir constructible dans le cadre de la révision du PLUi. Après discussion, les conseillers autorisent de façon unanime Madame le Maire à reprendre la négociation. Le prix annoncé du vendeur étant de 20 € le m², le conseil municipal demande à négocier au mieux en partant de 10 € voire 15 € si possible.

- La signature du CPS a eu lieu le 20 mai. Tout s'est très bien déroulé.

Pour rappel, le projet Médiathèque fera l'objet d'une revoyure puisque l'enveloppe n'est pas consommée à ce jour.

- Ateliers

La fin des travaux se déroule bien. Maurice LEPLATOIS fait état du déplacement envisagé des containers sur la parcelle accueillant les Ateliers, en prévoyant une encoche dans la clôture. Cet emplacement permettrait moins d'incivilités, d'autant plus qu'une caméra de vidéosurveillance pourra être orientée vers les containers. Rachel LEBEHOT demande quelle est la durée de conservation des images de vidéosurveillance. Il est répondu que cette durée est d'environ 15 jours. Mme Le Maire rappelle que l'inauguration des ateliers aura lieu le 18 juin.

- Dojo et Préau sportif

Les travaux de terrassement ont bien démarré.

Une subvention à hauteur de 25 % a été accordée dans le cadre de la DETR.

- Tour de la Manche le 24 mai

Tout s'est très bien déroulé. Madame le Maire tient à remercier les personnes qui ont donné de leur temps, notamment les signaleurs. Marie-Hélène GOSSELIN demande ce qu'il en est par rapport aux participations des entreprises. Madame le Maire répond que le point n'a pas encore été fait. Maurice LEPLATOIS indique que certains artisans et commerçants avaient déjà donné à l'organisation du Tour de la Manche et qu'il était donc délicat de les solliciter à nouveau.

- Démolition / désamiantage des écoles et des ateliers

L'entreprise LECLERC DEMOLITION intervient depuis le 26 mai pour le désamiantage (ateliers puis ancien groupe scolaire à partir de la semaine suivante), préalablement à la démolition. Maurice LEPLATOIS indique que les ateliers ont été entièrement vidés, et qu'il convient de retirer tout ce qui est dans l'ancienne école.

Questions diverses

3 questions ont été posées par Bernard HOUSSIN.

Vous proposez au conseil municipal de bâtir une médiathèque dans la parcelle AB 0111. Pourquoi n'avez-vous pas proposé au conseil municipal cette même parcelle pour édifier la structure intergénérationnelle et inclusive ?

Concernant la structure intergénérationnelle, rappelons que la situation de friche de l'ancienne école nécessitait un projet, cette situation en cœur de bourg constituant par ailleurs un atout non négligeable. Le premier projet privé n'ayant pas abouti, nous avons contacté MANCHE HABITAT qui avait accepté presque immédiatement de porter un projet, du fait de l'emplacement en cœur de bourg.

Concernant la Médiathèque, des échanges ont eu lieu. La parcelle AB0111 a été identifiée comme potentiellement intéressante pour le projet Médiathèque du fait de sa proximité avec le groupe scolaire et la Maison de l'Enfance, en restant proche du centre-bourg, et des services, ainsi que des logements intergénérationnels et inclusifs. Il ne s'agit que d'une option dans le cadre de notre réflexion, une autre option étant le terrain nous appartenant avec la maison en location.

Bernard HOUSSIN aurait plutôt imaginé la médiathèque au niveau des anciennes écoles et les logements sur la parcelle AB0111. Pour lui les autres communes ne mettent pas de logements sociaux en centre-ville (il cite Saint-Lô, Marigny, Condé-sur-Vire.). Maurice LEPLATOIS lui demande si c'est l'aspect social qui le dérange. Bernard HOUSSIN indique que ce serait pareil pour de l'habitat privé, cet espace des anciennes écoles aurait dû pour lui accueillir plutôt des services, comme la médiathèque. Il regrette le manque de concertation, et il juge de plus les futurs logements intergénérationnels inesthétiques. Il aurait imaginé un vrai cœur du bourg ouvert aux habitants et associations. Il indique par ailleurs que le vote sur le projet en 2023 s'est fait

sans projet défini et sans plans. Rachel LEBEHOT pense que la destruction des anciennes écoles était effectivement nécessaire, mais que quelque chose pour les associations aurait été préférable. Maurice LEPLATOIS rappelle que nous avons la salle Le Virage pour le domaine culturel et le futur Dojo pour le sport. Bernard HOUSSIN indique que le projet de Dojo lui convient très bien. Pour lui le projet « cœur de bourg » du CAUE c'était autre chose que les logements intergénérationnels et inclusifs qui vont être construits par MANCHE HABITAT. Hélène ALIX pense que l'on ne peut pas comparer à Condé-sur-Vire. De plus, la résidence est coupée pour permettre la circulation (en voie douce) et apporter de la vie. Par ailleurs la Médiathèque a du sens à plusieurs emplacements. Bernard HOUSSIN souhaiterait qu'il y ait une voie douce jusqu'au Dojo, comme mentionné dans les propositions du CAUE. Madame le Maire indique que c'est bien prévu et rappelle que le projet a été construit en prenant en compte le travail du CAUE.

Une question a été posée par Rachel LEBEHOT.

Où est passée la belle table que l'on avait pour le conseil municipal ? Est-elle vendue ? Que comptez-vous en faire ?

Et par la même occasion que sont devenues les anciennes tables et chaises de la salle des fêtes de St Jean ? (elles devaient être entreposées dans les anciennes écoles)

La grande table de conseil municipal a été vendue, comme nous l'avions déjà indiqué lors du conseil du 19 décembre 2024, ainsi que lors de la présentation du budget (montant de 200 €). Les tables principales sont toujours existantes (au nombre de 8), elles font l'objet d'un stockage tout comme les chaises pliantes. Les autres tables, dont les dessus sont bien abimés, ont été démontées pour les stocker momentanément. Dans la mesure où elles ne sont utilisées qu'occasionnellement, il pourrait être envisagé de s'en débarrasser.

Rachel LEBEHOT apporte une précision en indiquant que sa question portait sur les tables en bois. Dans la mesure où elles servent aux associations, il serait dommage de les jeter. Concernant les tables abimées, Hélène Alix propose éventuellement de les donner aux associations. Pour Jérôme LEBAS, le problème de stockage resterait le même.

A propos de mobilier, Madame le Maire propose au conseil de mettre en vente celui de l'ancienne Mairie de Notre-Dame-d'Elle par le biais de Citykomi au départ puis par Le bon coin. Les conseillers donnent leur accord.

Jérôme LEBAS : Pourquoi le logement de Notre-Dame-d'Elle est toujours sur le Bon Coin ? L'agente IAD a oublié de l'enlever, à faire enlever car l'annonce non demandé par nous.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le Maire ou son représentant	Signature	Le Secrétaire	Signature
Marie-Pierre FAUVEL		Bertrand LALOY	